

## MAIRIE DE LOCMIQUELIC

### ARRETE POUR TRAVAUX / RUE DE LA REPUBLIQUE

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUELIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/1

Vu la loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Considérant** la nécessité de règlementer le stationnement au droit du chantier dans la rue de la République,

## ARRÊTONS

### Article 1 :

A compter du 04 mai 2026 et jusqu'à la fin des travaux, le stationnement est interdit au droit du chantier dans la rue de la République afin d'effectuer des travaux de terrassement pour ENEDIS

### Article 2 :

La mise en place de la signalisation réglementaire de la zone interdite est mise en place par l'entreprise intervenante : DEBELEC

### Article 3 :

La Gendarmerie et la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUELIC, le 02 mars 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL

